



BREVES DE LA PIEA

Mars / Avril 2023



Dans le précédent numéro des *BREVES*, le comité de la PIEA mentionnait qu'il était entré en contact avec l'Office des mineurs dans le but d'établir un dialogue qui conduise à une reconnaissance des particularités de la partie francophone du canton. Une rencontre avec une délégation de l'Office des mineurs a donc eu lieu le 1^{er} mars 2023 à Alter Ecole à Tavannes. Les thèmes définis lors de l'Assemblée générale de la PIEA de 2022 ont été abordés. Le comité de la PIEA a également rencontré la nouvelle collaboratrice de l'Office des mineurs, Mme Jasmin Ahmed – bilingue - chargée du traitement des affaires francophones ainsi que de sa stagiaire francophone, Mme Manon Schmid. Voici donc les *BREVES* du printemps... Bonne lecture !
Le comité de la PIEA

COMITÉ DE PLANIFICATION CANTONALE (STRATÉGIE CANTONALE DE PLANIFICATION DES PRESTATIONS D'ENCOURAGEMENT DESTINÉES AUX MINEURS)

Comme nous l'avons déjà relaté, l'Office des mineurs a créé un comité de planification chargé de relayer les besoins de chaque région et de conseiller les autorités politiques. Notre région y a été représentée, depuis mars 2022, par Mme Gaëlle Le Berre (Bienne) et M. Michael Bon (Tavannes). Or, ces deux personnes ont quitté leurs fonctions respectives pour donner une nouvelle orientation à leur carrière. Le comité de la PIEA remercie Mme le Berre et à M. Bon pour les efforts remarquables consentis afin de représenter significativement notre région au sein du comité de planification cantonale.

Le CJB et le CAF s'entendent pour nommer un-e délégué-e et son/sa suppléant-e. Deux nouvelles personnes ont été proposées pour les remplacer. Il s'agit de Mme Virginie Laederach, collaboratrice au service social de la Ville de Bienne (sous réserve de l'approbation des deux conseils) et de M. Laurent Knecht, directeur du service social de Tavannes. Nous les remercions sincèrement tous les deux de leur engagement.



MODELE GLOBAL DE SOINS ET DE SANTE MENTALE DESTINES AUX ENFANTS ET ADOLESCENT·E·S (RESEAU DE L'ARC)

Les besoins de la partie francophones du canton de Berne dans le domaine de la pédopsychiatrie ont été reconnus par le Réseau de l'arc (anciennement Hôpital du Jura bernois). Le comité de la PIEA a été invité à un workshop qui a eu lieu le 21 mars 2023 à l'Hôpital de Moutier. Nous en citons quelques éléments ci-après.

Le modèle global repose sur quatre axes :

- accessibilité,
- orientation,
- coordination et proximité des soins pédopsychiatriques francophones.

Un réseau ou une plateforme de coordination des soins pédopsychiatriques se met en place afin de relier les différents partenaires du domaine de la pédopsychiatrie pour enfants et adolescent·e·s et d'éviter que chacun travaille « en silo ». Un tel réseau vise à offrir des moyens préventifs, de soutien, d'orientation et de soins. Le projet comporte plusieurs volets :

- la mise en service d'un numéro de téléphone central à l'intention des jeunes en situation d'urgence psychiatriques et de leur entourage, soit un seul point de contact avec le système qui peut ensuite être dévié vers différents services ou institutions ;
- une cellule d'orientation des patient·e·s en pédopsychiatrie sera mise en œuvre dès avril 2023
- la création, dès avril 2023, d'une équipe mobile de liaison qui vise à offrir des prestations de soutien, offertes à domicile ou hors cabinet, aux collaborateurs et collaboratrices des institutions, voire aux familles et enseignant·e·s, cela dans un souci de prévention (éviter une hospitalisation) ;
- le développement d'un portail « patient·e » dès juillet 2023 leur permettant d'avoir accès au système de soins en pédopsychiatrie (afin d'éviter un tourisme médical et/ ou de planifier un éventuel rendez-vous).

D'autres besoins et propositions font l'objet de réflexion :

- le besoin d'une unité de crise pour la partie francophone du canton
- la création d'un hôpital de jour dans le Jura bernois
- une application pour les smartphones à l'intention des adolescent·e·s.

Le financement de ce projet est assuré par le Réseau de l'arc dans un premier temps. Celui-ci a déposé ce projet auprès des trois directions concernées, soit la DSSI, la DIC et l'INC. Quelques questions restent ouvertes : les prestations seraient-elles « achetées » par les institutions? Celles-ci doivent-elles inscrire le besoin de recourir à cette prestation dans leur budget et dans leur contrat de prestation ? Quelle direction cantonale est compétente pour en décider ?

Le comité de la PIEA salue le travail effectué par le Réseau de l'arc et le remercie de son engagement en faveur de la santé mentale des enfants et adolescent·e·s, sachant que, pour l'instant, tout est à construire dans la partie francophone du canton. Il soutient le projet avec conviction et insiste pour



qu'une collaboration efficace entre les trois directions concernées permette une rapide mise en œuvre du projet et son développement.

ECHANGE AVEC UNE DÉLÉGATION DE L'OFFICE DES MINEURS ET MISE EN ŒUVRE DE LA LPEP

Dans son dernier numéro des *BREVES*, le comité de la PIEA mentionnait les constats effectués lors de son assemblée générale du 18 mai 2022, le rapport qu'il a adressé à l'Office des mineurs et la réponse reçue. La mise en œuvre de la LPEP a mis en évidence différents écueils et paradoxes qui rendent la gestion des institutions difficile : disparités salariales entre les cantons de l'Arc jurassien, calcul rigide des forfaits par enfant, manque de grille salariale de référence, harmonisation des tarifs problématique, obligation d'accueil, aucune modification de la loi avant cinq ans, etc.

Le comité de la PIEA a souhaité débattre des problèmes soulevés avec une délégation dudit office. La rencontre a eu lieu le 1^{er} mars 2023. Elle avait pour but de permettre un échange qui conduise chaque partie à établir un véritable partenariat, à mettre en place une culture du dialogue qui permette de trouver les moyens d'appliquer les textes légaux en tenant compte de la situation des institutions, de leur ancrage dans notre région - qui compte peu de structures d'accueil - ainsi que de leurs besoins.

Sujets abordés

- Communication et particularités régionales (bilinguisme)
- Financement des institutions selon la LPEP
 - Forfaits d'exploitation et forfaits d'infrastructure (besoin de flexibilité).
 - Aspects techniques de la mise en œuvre de la LPEP (visites de surveillance et comptabilité analytique)
- Questions salariales
 - Besoin d'une grille salariale de référence
 - Comparaison intercantonale
 - Compensation du renchérissement
- Modèle d'accompagnement en pédopsychiatrie
 - Coordination entre les directions cantonales (DIJ, DSSI et INC)
 - Financement des prestations
- Reconnaissance des besoins de la région (domaine du handicap)
- Représentation francophone au sein du Comité de planification cantonale

Après une séance d'échanges cordiaux et intenses, nous pouvons mettre en évidence les points suivants :

- ✚ L'Office des mineurs a pris conscience de la nécessité d'une communication en français avec la partie francophone du canton ; il a engagé des personnes maîtrisant cette langue. Le recensement des places d'accueil pour enfants et adolescents dans les institutions bilingues de l'arrondissement bilingue de Biel-Bienne tiendra compte de la langue des résident·e·s.
- ✚ Concernant les forfaits d'infrastructure, l'Office des mineurs invite les institutions à prévoir les investissements et à faire des réserves. Il leur conseille de les planifier afin de pouvoir répartir



les coûts sur plusieurs années. Si cela n'est pas possible, il faut recourir à des emprunts. Concernant les frais d'exploitation, une certaine flexibilité peut être appliquée lors de leur calcul, à savoir une adaptation du contrat de prestations. Concernant les tarifs des prestations ambulatoires, l'OM précise que tout changement implique de modifier l'OPEP. A fin mars 2023, on connaîtra le résultat du controlling effectué par le service des finances de l'OM sur la base de la comptabilité de 2022. Un nouveau calcul des tarifs sera alors possible.

- + Les « visites de surveillance » auront lieu tous les deux ans selon une procédure qui a été adaptée. Le renouvellement des autorisations d'exploiter se fera prochainement. Une nouvelle collaboratrice du service des finances, Mme Jakob, qui possède de bonnes connaissances de français, sera responsable des institutions de la partie francophone du canton.
- + Une synthèse du résultat du controlling effectué par le service des finances pour tout le canton de Berne sera effectuée et disponible dans un an. Un rapport est en cours d'élaboration concernant les institutions pour enfants souffrant d'un handicap.
- + L'élaboration d'une grille salariale cantonale de référence n'est pas prévue. Les directions d'institutions sont invitées à se référer à la LCSu. L'Office des mineurs est conscient des difficultés de recrutement liées au fait que les salaires du personnel encadrant des cantons voisins sont plus élevés. Malheureusement, il ne peut pas y remédier. Il s'efforce de trouver des solutions pour compenser le renchérissement. L'exemple de la compensation du renchérissement 2022 a été cité, elle qui a été accordée alors qu'elle n'avait été prévue que dans le cadre des nouveaux contrats de prestations 2024.
- + Le projet de modèle global de soins et de santé mentale pour enfants et adolescent·e·s proposé par le Réseau de l'arc nécessite une bonne coordination entre les trois directions concernées (DSSI, INC et DIJ). L'Office des mineurs accueille l'annonce du projet positivement. Lorsque les établissements offrent des services intensifs, l'OM doit assurer un service de consultation. Il confirme la similitude du projet avec ce qui existe partiellement dans la partie alémanique du canton. Toutefois, l'OM ne constitue qu'une toute petite partie du réseau. La PIEA appelle de ses vœux l'indispensable coordination entre les directions concernées afin que le projet puisse voir le jour. Elle y travaillera.

Perspectives annoncées par l'Office des mineurs

3ème séance du comité de planification cantonale	Mars 2023
Rapport concernant le domaine des enfants en situation de handicap	2023 (les travaux en cours)
Projet «Renforcement de la protection de l'enfant mise en place d'un commun accord»	2023/2024 (travaux en cours)
Transfert de compétence en matière de surveillance du placement d'enfants	1er janvier 2024
2ème rapport de la région de planification Jb/ B	Probablement 2024
Rapport général sur la planification de l'offre	Probablement fin 2025
Évaluation de la LPEP	Dès 2027



Merci !

Nous remercions très sincèrement Mme Francine Wälchli, présidente du comité de direction d'Alter Ecole, la direction d'Alter Ecole, ainsi que ses collaboratrices et collaborateurs de l'accueil chaleureux réservé aux personnes présentes. La collation a été particulièrement appréciée !

Nous remercions également la délégation de l'Office des mineurs, formée de Mme Sabina Stör, cheffe de l'office, de M. Sven Coljin, de Mme Jasmin Ahmed, de Mme Andrea Huber et de Mme Manon Schmid, d'avoir fait le déplacement jusqu'à Tavannes et de nous avoir consacré une demi-journée. Un grand merci aussi à M. Laurent Knecht, directeur du service social de Tavannes et représentant de la région au sein du Comité de planification cantonale pour sa présence active.

MODÈLE DE CONVENTION

Dans la suite logique de ce que nous annonçons dans le dernier numéro des *BREVES* de la PIEA, nous avons le plaisir de vous annoncer que le comité de la PIEA a élaboré un modèle de *Convention de collaboration et d'encadrement entre le/la/les représentant-e-s légal-e-s-aux et l'institution de placement concernant les prestations résidentielles destinées aux enfants et adolescents selon la Loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP)*. Il est inspiré du modèle proposé par SOCIALBERN intitulé en allemand « *Betreuungs-/Aufenthaltsvertrag stationäre Leistung für Kinder/Jugendliche nach KFSG* »

Une note explicative accompagne ce modèle de convention. Elle s'articule en 11 points :

1. Principe : base d'une coopération constructive
2. Début, durée et fin de l'encadrement
3. Prestations : encadrement et mesures adaptées aux besoins de l'enfant
4. Concept, règlements et directives de l'institution
5. Tarifs et facturation
6. Collaboration : respect mutuel, dialogue et communication constructive
7. Protection des données
8. Santé
9. Assurances
10. Litiges
11. Accords particuliers ou documents faisant partie de la convention.

Au vu de la diversité du paysage institutionnel, aucun modèle ne serait à même de couvrir toutes les spécificités. Par conséquent, il s'agit d'un modèle de base **que chaque institution peut adapter à sa propre réalité**. Il est accompagné d'une note explicative qui clarifie, explicite ou nuance certains articles. La PIEA remercie SOCIALBERN qui lui a fourni un modèle de contrat. Nous avons privilégié le terme de *convention* pour l'intitulé du document, car il nous paraît plus adapté dans le cadre du lien de confiance qui doit s'établir entre les représentants légaux (on pense ici particulièrement aux parents) et l'institution. Cela n'enlève en rien les effets juridiques qui en découlent. Ce modèle peut être obtenu auprès du secrétariat de la PIEA : ludoben@bluewin.ch ou beatrice.sermet@bluewin.ch.



DATE À RETENIR

PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la prochaine assemblée générale de la PIEA aura lieu le

24 mai 2023 à 14h00.

Veuillez retenir cette date. L'ordre du jour et le lieu vous seront communiqués prochainement.

Pour adhérer à l'association de la Plateforme des enfants et adolescent·e·s du Jura bernois et Bienne francophone (PIEA), inscrivez-vous ici : <https://la-plateforme.ch/site/contact/>

Nous nous réjouissons de vous revoir !

Le comité de la PIEA